

## **LES 2 H DU BOIS DES NAIX**

Règlement officiel – Édition 2026

### **Article 1 – L'épreuve**

L'épreuve « Les 2 H du Bois des Naix » est organisée par l'EARP en partenariat avec la Ville de Bourg-de-Péage.

Elle se déroule le dimanche 8 novembre 2026, au Bois des Naix de Bourg-de-Péage, de 10h00 à 12h00.

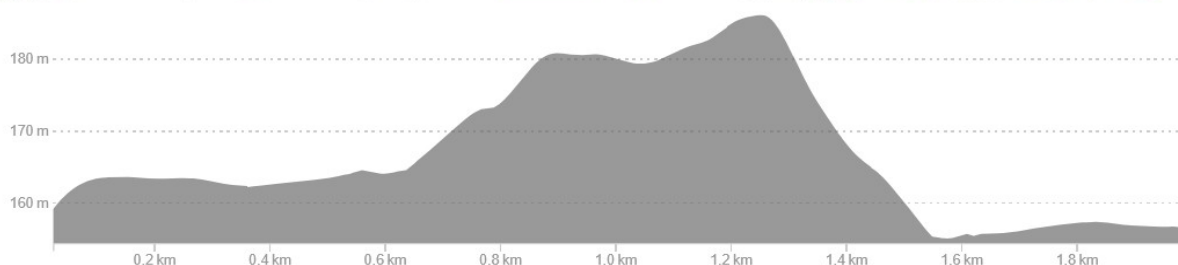
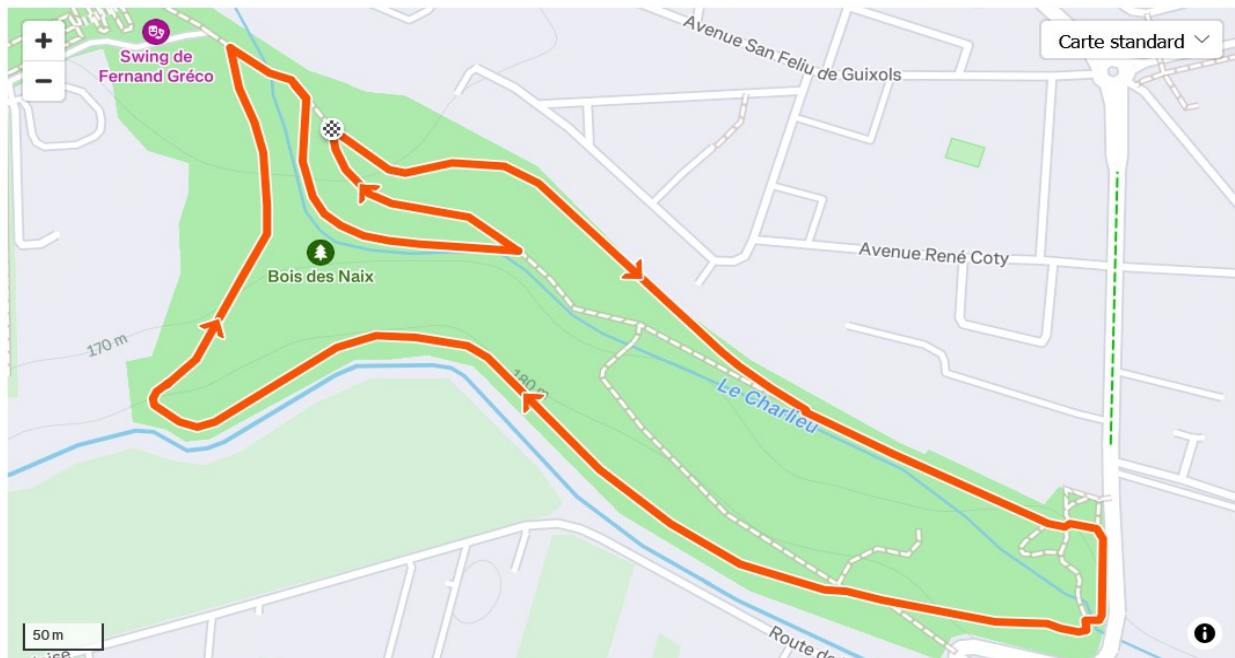
Il s'agit d'une course nature de durée effectuée en relais par équipes de 2 coureurs sur une boucle ludique de 2 km. Chaque équipe tente de parcourir la plus grande distance possible en 2 heures.

L'épreuve est ouverte aux coureurs valides ainsi qu'au handisport.

### **Article 2 – Parcours et déroulement**

Le parcours se déroule sur une boucle d'environ 2 km. Cette distance est donnée à titre indicatif et peut présenter de légères variations liées au terrain naturel.

Itinéraire et dénivelé



- Allure libre
- Aucun niveau minimum requis
- Relais obligatoires dans la zone dédiée : « Zone Relais »

### **Horaires**

- Départ : 10h00
- Fin de l'épreuve : 12h00
- Dernier relais autorisé : 11h55

### **Règle importante de validité des tours**

Toute boucle commencée doit impérativement être entièrement terminée avant 12h00 pour être prise en compte dans le classement.

👉 Toute boucle non terminée à 12h00 ne sera pas comptabilisée.

L'équipe gagnante sera celle ayant effectué le plus grand nombre de tours validés. En cas d'égalité, le chronométrage départagera les équipes.

### **Article 3 – Parcours enfants / Relais des familles**

En parallèle de l'épreuve principale, un « Relais des Familles » à destination des enfants et de leurs accompagnateurs sera proposé de 10h30 à 12h30.

Il s'agit d'un parcours ludique et non compétitif, sous forme de relais, permettant aux familles de partager un moment sportif convivial au sein du site du Bois des Naix. Ce parcours sera adapté aux enfants et encadré par l'organisation afin de garantir leur sécurité.

La participation est libre et gratuite. Elle ne donne lieu à aucun classement ni chronométrage. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs tout au long de l'activité.

L'organisation se réserve le droit d'adapter le format ou les conditions de participation en fonction du nombre de participants et des conditions de sécurité.

### **Article 4 – Inscriptions**

Les inscriptions se font en ligne via :  
[Njuko – Relais du Bois des Naix 2026](#)

### **Tarif**

20 € par équipe (2 coureurs), incluant :

- dossard
- chronométrage
- suivi informatique
- ravitaillement

### **Conditions**

- Épreuve ouverte aux personnes de 18 ans et plus

### **Limite**

- 150 équipes maximum (300 participants)

## **Article 5 – Retrait des dossards**

- Vendredi 6 novembre 2026 : Maison des Associations de Bourg-de-Péage (14h00–19h00)
- Dimanche 8 novembre : sur site à partir de 9h00

## **Article 6 – Documents et certificats**

La participation est subordonnée à la présentation :

- d'une licence FFA valide (Athlé Compétition, Athlé Running ou Pass Running) ;
- ou d'une attestation PPS (Parcours Prévention Santé) datant de moins d'1 an à la date de l'épreuve.

Le PPS est disponible via :

[PPS – Parcours Prévention Santé FFA](#)

Aucun certificat médical papier ne sera accepté pour les majeurs.

## **Article 7 – Chronométrage**

Le chronométrage est assuré par L-Chrono. Les deux membres d'une même équipe porteront un dossard avec le même numéro d'équipe. Chaque coureur sera également équipé d'une puce électronique individuelle permettant le chronométrage et le suivi des passages sur le parcours.

Le classement et le comptage des tours prennent en compte l'ensemble des données issues des deux puces associées à une même équipe.

Un suivi en temps réel permettra de visualiser :

- nombre de tours
- classement provisoire
- évolution de la course

## **Article 8 – Zone relais et ravitaillement**

Une zone relais délimitée sera définie. Cette zone est exclusivement réservée aux coureurs en attente de leur partenaire. Les passages de relais devront obligatoirement s'effectuer dans cette zone dédiée.

Un ravitaillement y sera accessible en continu durant toute la durée de l'épreuve pour les participants engagés.

Les équipes sont invitées à respecter la propreté du site et à utiliser les espaces prévus pour les déchets.

## **Article 9 – Sécurité**

L'organisation se réserve le droit :

- d'arrêter un coureur pour raison médicale
- d'exclure tout comportement dangereux ou irrespectueux

Les accompagnateurs (vélos, trottinettes, etc.) sont interdits.

## **Article 10 – Classements et récompenses**

Récompenses pour :

- 3 premières équipes masculines

- 3 premières équipes féminines
- 3 premières équipes mixtes
- 3 premières associations

Non cumul des récompenses.

### **Article 10 bis – Challenge Inter-Associations**

Un Challenge Inter-Associations sera mis en place.

Le classement sera établi en fonction du nombre total de kilomètres parcourus par l'ensemble des équipes d'une même association, rapporté au nombre d'équipes engagées par celle-ci.

Le classement final sera donc basé sur une moyenne de kilomètres effectués par équipe engagée afin de garantir une équité entre toutes les structures participantes, quel que soit leur nombre de représentants.

Pour être intégrées au challenge, les équipes devront renseigner de manière identique et complète le nom de leur association lors de l'inscription.

L'association obtenant le meilleur ratio kilomètres / équipe sera déclarée vainqueur du Challenge Inter-Associations.

### **Article 11 – Annulation**

Votre engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement sauf cas de force majeure (certificat médical ou document officiel à l'appui) étudié par l'organisation.

### **Article 12 – Responsabilité**

L'organisation est couverte par une assurance MACIF (Romans-sur-Isère).

Chaque participant doit être assuré personnellement s'il n'est pas licencié.

L'organisation décline toute responsabilité en cas :

- d'accident lié à un problème de santé
- de non-respect des consignes
- de vol ou perte de matériel

### **Article 13 – Informations pratiques**

- Parkings disponibles à proximité du site
- Toilettes sur place
- Buvette payante ouverte toute la durée de l'événement et durant le déjeuner
- Barnum de dépôt des affaires coureurs non surveillé

Merci de respecter l'environnement et d'utiliser les zones de tri et poubelles.

### **Article 14 – Droit à l'image**

Les participants autorisent l'utilisation de leur image dans le cadre de la communication de l'événement.

Les données personnelles peuvent être transmises aux fédérations concernées (FFA / Handisport).

### **Article 15 – Modification ou annulation**

En cas de conditions dangereuses (météo, sécurité, force majeure), l'organisation se réserve le droit de :

- modifier le parcours
- modifier les horaires
- annuler l'épreuve

Aucun remboursement ne pourra être exigé.

### **Article 16 – Assistance médicale**

Présence d'une équipe de secours UNASS durant toute l'épreuve.

Elle peut décider de la mise hors course d'un participant pour raison médicale.

Chaque coureur s'engage à porter assistance et à signaler tout incident.

### **Article 17 – Acceptation du règlement**

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Tout non-respect pourra entraîner une disqualification immédiate.